

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL

Du 8 PLUVIOSE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Vendredi 27 JANVIER 1797, vieux style.)

(DIGNUM VERUM QUID VERAT?)

### Cours des changes du 8 pluviôse.

Amsterdam . . . . .	59 $\frac{1}{2}$ 60 $\frac{1}{2}$
Hambourg . . . . .	194 $\frac{1}{2}$ 191 $\frac{1}{2}$
Espagne . . . . .	11 5
Gènes . . . . .	92 - 91 $\frac{1}{2}$
Livourne . . . . .	101 - à 2 m.
Bâle . . . . .	$\frac{3}{4}$ $\frac{3}{8}$ p. à vue
Or fin . . . . .	101 2 6
Mandat . . . . .	1 l.

cée par un corps de chasseurs tyroliens, évalué à-peu-près à 10,000 hommes.

Deux régimens de troupes frontières du *Baunat*, qui étoient arrivés ici hier, sont partis aujourd'hui pour l'armée d'Italie.

*Du 6 janvier.* Le fils du prince de Condé est arrivé ici de l'armée devant Haningue; on le dit chargé de quelque plan d'opération.

Le prince d'Esterazy qui, en sa qualité de député de la nation hongroise, avoit été envoyé auprès de son altesse royale l'archiduc Charles pour féliciter ce prince d'avoir chassé l'ennemi des frontières de l'Autriche, est de retour en cette ville; d'abord après son arrivée, il se rendit auprès de S. M. l'empereur pour s'acquitter des commissions dont il avoit été chargé par l'archiduc.

La levée de recrues qu'il a été résolu de faire dans tous les états héréditaires, est sur le point de commencer; la ville de Vienne fournira cette fois-ci 3,700 hommes. Il est question aussi d'établir des recrues publiques, tant ici que dans toutes les capitales des différentes provinces.

Nous avons reçu la confirmation de la nouvelle de l'heureux succès que le général Wurmsér a obtenu par une sortie effectuée le 24 décembre, et à la suite de laquelle il s'est emparé de 280 pièces de métal.

*Frankfort, le 13 janvier.*

S. A. R. l'électeur de Cologne est arrivée aujourd'hui.

Voici la traduction littérale d'une déclaration faite par M. de Vuckassovich, chargé d'affaires de Russie, aux directeurs du cercle du Haut Rhin, par ordre de S. M. impériale de toutes les Russies. Quoique nous ayons déjà donné hier la substance de cette pièce, l'exactitude historique nous prescrit de la rapporter dans sa teneur précise.

« Quoique dans les circonstances actuelles, l'empereur son auguste souverain ne croie pas devoir mettre à exécution une résolution de feu l'impératrice, son auguste mère, cependant S. M. I. ne sera pas attachée avec moins de fidélité et de constance aux alliances et engagements que feu l'impératrice a contractés à l'occasion de la guerre actuelle, et elle est fermement résolue de les maintenir dans toute leur intégrité; ces considérations, de même que l'intérêt et la sollicitude que l'empereur n'a pu cesser de prendre pour la prospérité et le bonheur du corps germanique, peuvent seules l'engager à exhorter les états et membres qui constituent l'Empire, à réunir tous leurs efforts à ceux de S. M. l'empereur, et

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES. DANEMARCK.

*Extrait d'une lettre de Copenhague, du 7 janvier.*

Le baron de Krubener, ambassadeur de S. M. l'empereur de Russie auprès de notre cour, vient d'être rappelé, et nous apprenons qu'il se rendra en cette même qualité à la cour de Madrid.

*Extrait d'une autre lettre de Copenhague, du même jour.*

Nous apprenons la nouvelle certaine, que S. M. l'empereur de Russie, vient d'accéder aux engagements contractés par l'impératrice, avec les cours de Vienne et de Londres; nous voyons par-là que la nouvelle débitée il y a quelques jours, que S. M. avoit reconnu la république française, est controuvé.

### ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre de Vienne, du 5 janvier.*

Sa majesté voulant témoigner sa satisfaction particulière au ministre des affaires étrangères, baron de Thugut, vient de le décorer de la grande croix de l'ordre de S. Etienne. Le conseiller d'état Izdenczy a obtenu la croix de commandeur, et le feld-maréchal lieutenant Geneyne, la petite croix du même ordre.

Le général Collu, chargé du commandement en chef des troupes du pape, est parti le 2 de ce mois pour Rome; il se rendra, en passant, au quartier-général du général Alvinzi, pour se concerter avec lui sur les opérations militaires. Le général Bertolini commandera la cavalerie du pape.

L'armée de sa sainteté est évaluée entre 40 à 45,000 hommes, y compris 18 bataillons de troupes napolitaines, composés en partie de l'élite des grenadiers. Ce secours avoit été promis par la cour de Naples, avant la conclusion de la paix avec la France; et comme celle-ci n'a pas ignoré cette promesse, elle ne pourra s'opposer à son exécution.

Des lettres de Botzen, du 24 décembre, assurent que l'armée du général Quosdanovich, vient d'être renfor-

remplissant envers le chef suprême de l'Empire les devoirs que la constitution exige et prescrit, attendu que c'est seulement de-là que dépendent le salut et la prospérité de l'Empire.»

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Extrait d'une lettre du général en chef, au général Clarke.

A peine parti de Roverbella, j'ai su que l'ennemi se présente à Vérone. Massena faisoit ses dispositions qui ont été très-heureuses. Nous avons fait 600 prisonniers, et nous avons pris 3 pièces de canon.

Le général Brune a eu sept balles dans ses habits, sans avoir été touché par aucune. C'est jouer de bonheur.

Nous n'avons eu que 10 hommes tués et 100 blessés.

Signé BUONAPARTE.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Roverbella, le 28 nivose, an 5.

Citoyens directeurs, il s'est passé, depuis le 23, des opérations d'une importance telle, et qui ont si fort multiplié les actions militaires, qu'il m'est impossible, avant demain, de vous en faire un détail circonstancié; je me contente, aujourd'hui, de vous les annoncer.

Le 23 nivose, l'ennemi est venu attaquer la division du général Massena, devant Vérone, ce qui a donné lieu au combat de Saint-Michel, où nous l'avons battu complètement; nous lui avons fait 600 prisonniers, et pris trois pièces de canon. Le même jour, il attaqua la tête de notre ligne de Montebaldo, et donna lieu au combat de la Corona, où il a été repoussé; nous lui avons fait 110 prisonniers.

Le 24 à minuit, la division de l'armée ennemie qui, depuis le 19, étoit établie à Bevilacqua, où elle avoit fait replier l'avant-garde de la division du général Augereau, jeta rapidement un pont sur l'Adige, à une lieue de Porto-Legnago, vis-à-vis Anguiari.

Le 24 au matin, l'ennemi fit filer une colonne très-forte par Montagna et Caprino, et par-là obligea la division du général Joubert à évacuer la Corona et à se concentrer à Rivoli. J'avois prévu ce mouvement; je m'y portai dans la nuit, et cela donna lieu à la bataille de Rivoli, que nous avons gagnée les 25 et 26, après une résistance opiniâtre, et où nous avons fait à l'ennemi 13 mille prisonniers, pris plusieurs drapeaux et plusieurs pièces de canon; le général Alvinzi, presque seul, a eu beaucoup de peine à se sauver.

Le 25, le général Guieux attaqua l'ennemi à Anguiari, pour chercher à le culbuter avant qu'il eût entièrement effectué son passage; il ne réussit pas dans son objet, mais il fit 300 prisonniers.

Le 26, le général Augereau attaqua l'ennemi à Anguiari, ce qui donna lieu au second combat d'Anguiari; il lui fit deux mille prisonniers, s'empara de seize pièces de canon, et brûla tous ses ponts sur l'Adige; mais l'ennemi profitant de la nuit, défila droit sur Mantoue. Il étoit déjà arrivé à une portée de canon de cette place; il attaqua Saint-Georges, fauxbourg que nous avions retranché avec soin, et ne put pas l'emporter. J'arrivai

( 2 )

dans la nuit avec des renforts, ce qui donna lieu à la bataille de la Favorite, sur le champ de bataille, vous écris. Les fruits de cette bataille sont sept mille sonniers, des drapeaux, des canons, tous les bagages de l'armée, un régiment de hussards, et un convoi considérable de grains et de bœufs, que l'ennemi prétend faire entrer dans Mantoue. Wurmser a voulu faire une sortie pour attaquer l'aile gauche de notre armée; il a été reçu comme à l'ordinaire, et obligé de rentrer. Voilà donc, en trois ou quatre jours, la cinquante-neuvième de l'empereur entièrement détruite.

Nous avons 23 mille prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-général, 2 généraux, 6 mille hommes tués ou blessés, 60 pièces de canon, et environ 24 drapeaux. Tous les bataillons de volontaires de Vienne ont été faits prisonniers; leurs drapeaux sont brodés de mains de l'impératrice.

L'armée du général Alvinzi étoit de près de 50 mille hommes, dont une partie étoit arrivée en poste de l'intérieur de l'Autriche.

Du moment que je serai de retour au quartier-général je vous ferai passer une relation détaillée, pour faire connoître les mouvemens militaires qui ont eu lieu ainsi que les corps et les individus qui se sont distingués.

Signé BUONAPARTE.

Brest, 30 nivose.

Les préparatifs pour une seconde et importante opération maritime, redoublent avec la plus grande activité. Toutes les ressources de la France (et la France républicaine a assez prouvé qu'elle ne manquoit jamais de ressources quand il s'agissoit de vaincre) vont être déployées sur nos plages, depuis si long-temps dépositaires de précieux souvenirs, pour montrer enfin aux Anglais que c'est la supériorité d'une nation qui a des guerriers, et celle qui n'a que des matelots.

Voilà les anglais avertis de très-bonne heure des préparatifs qu'on fait contre eux. On croit rêver lorsqu'on trouve de telles indiscretions dans un journal officiel.

Les gouvernans ne nous parlent jamais que de sources; ils ne paroissent jamais craindre de les épuiser; ils ne réfléchissent pas que c'est en fatiguant les sources, qu'on les brise; que de ressources en sources, on parvient enfin à la dernière, on arrive à un point où il ne s'en trouve plus. On seroit effrayé, si on calculoit le nombre de marins qui, depuis cinq ans, ont disparu de la France, ou languissent dans les prisons de l'Angleterre. Les républiques qui exigent ordinairement des comptes de leurs finances, ne seroient-elles pas aussi un peu intéressées à en demander de leur population, nombre d'hommes que dévore la guerre? Je desirois qu'on donnât aux deux conseils une table exacte de ces ressources militaires et de tous les marins qui ont péri au service de la république. Peut-être les partisans de la guerre en deviendroient-ils plus nombreux et plus puissans, et ses ennemis moins opiniâtres et moins acharnés. Peut-être la motion pacifique de Dumas n'eût pas été rejetée, si ce triste, mais utile catalogue, eût été appendu aux murs du conseil des anciens.

CONSEIL DES CINQ-CENT

Séance du 7.

Un citoyen avoit été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et trois mois après son exécution,

la été porté sur la liste des émigrés. Cette inscription ne pouvoit plus lui nuire ; mais elle a entraîné le séquestre de ses biens , et ses héritiers qui n'ont pu entrer en jouissance , s'adressent au conseil pour qu'il les fasse réintégrer dans leurs droits. Leur demande est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale.

Le directoire , dans un message , provoque l'établissement d'une école spéciale de dessin à Lyon , pour rendre aux manufactures de cette ville leur antique éclat. Renvoyé à la commission d'instruction publique.

Daunou relit l'instruction adoptée sur la tenue des assemblées primaires , communales et électORALES.

Quirot demande à présenter quelques observations sur l'article qui porte que les étrangers ne seront point admis dans les assemblées , s'ils n'ont pas été nominativement naturalisés par une loi , ou s'ils ne réunissent pas les conditions prescrites par la constitution. Cette disposition , dit-il , tendroit à exclure particulièrement les artistes suisses qui ont abandonné leur patrie , qui ont été proscrits de leur pays pour cause de patriotisme , qui sont venus apporter l'industrie parmi nous , et auxquels la convention , sur le rapport des anciens comités de gouvernement , a accordés droits de citoyens français. Ces artistes ont établi à Besançon des manufactures d'horlogerie ; ils y font fleurir cette branche intéressante de commerce ; voulez-vous les punir de la confiance qu'ils ont eue dans la loyauté française ? c'est dans l'espoir de jouir des droits de cité , qu'ils sont venus parmi nous , et vous le leur enlevez ! vous êtes alors en contradiction avec les principes qui vous ont fait déclarer citoyens français les habitans du Porentruy , de Montbelliard , et des autres pays réunis.

Duprat rappelle qu'aux termes de la constitution , aucun étranger ne peut jouir des droits de citoyens , qu'après sept années de résidence en France , et que dès lors il n'est pas permis au corps législatif de faire une exception en faveur de quelques individus.

Dumolard pense aussi que le corps législatif n'auroit pas le droit de dispenser les étrangers de l'épreuve à laquelle les assujettit la constitution avant de leur accorder les droits de citoyens ; mais qu'il s'agit ici d'artistes qui ont été déjà naturalisés par la convention qui en avoit le pouvoir ; il croit donc qu'il est juste de les maintenir dans les droits de citoyens français qui leur ont été accordés par un décret ; mais pour éviter tout inconvénient , il propose de rédiger l'article de l'instruction en ces termes :

Les étrangers ne jouiront des droits de citoyens français , que lorsqu'ils auront été naturalisés dans les formes légales.

Après quelques débats , cette proposition est adoptée.

Gourdan , au nom d'une commission spéciale , fait adopter le projet de résolution suivant :

Art. I. Il sera adjoint pendant six mois , aux huit directeurs du jury d'accusation créés à Paris par l'article 212 du code des délits et des peines , six autres directeurs qui en rempliront les fonctions concurremment avec eux.

II. Les directeurs-adjoints seront pris dans le tribunal civil , suivant l'ordre déterminé par l'article 235 de l'acte constitutionnel.

Pères (du Gers) rappelle que le 17 nivose , sur sa

(5)  
proposition , le conseil crut une commission chargée de lui soumettre un projet de résolution contre les maisons de jeux , et que cependant aucun travail n'a été encore présenté ; il demande que le rapport soit fait nonidi sans plus de délai.

Lemoine : Chaque jour , par de semblables motions d'ordre , on écarte les objets les plus intéressans. On vous parle aujourd'hui des maisons de jeux ; mais il vous reste à terminer les loix sur les transactions , à réviser le code pénal , et à prendre des mesures répressives contre les vols et les brigandages qui se multiplient d'une manière effrayante ; et je demande que ces rapports obtiennent la priorité.

Berlier annonce alors que Boissy-d'Anglas a terminé le rapport sur les maisons de jeux , et qu'il doit être présenté incessamment.

Après quelques débats , le conseil passe à l'ordre du jour.

Vaubanc obtient la parole pour une motion d'ordre. Je viens , dit-il , appeler l'attention du conseil sur nos colonies , et sur les moyens d'agrandissement que dans leur état actuel , elles fournissent à l'Angleterre. Voyez cette puissance ; ses flottes dominent les mers ; elle est maîtresse dans les Antilles , et devant elle a disparu la marine de l'Europe ; sans combats , sans verser le sang de ses guerriers , elle a doublé ses forces et ses richesses. En Angleterre aussi , le gouvernement a deux choses sans cesse en vue ; d'accroître la prospérité de ses colonies , et d'envahir celles qui appartiennent à la France. Ce système fut aussi celui de Chatam ; il est aussi celui de son fils , et nous n'en éprouvons que trop les funestes résultats. Bientôt nous n'aurons plus de colonies. Qu'est en effet devenue cette marine française qui en un an , a pris aux anglais 4 mille 200 bâtimens évalués à plus de deux milliards ? que sont devenues ces flottes de 100 et de 200 voiles , qui dans la dernière guerre , apportoient sans cesse dans nos ports les riches productions de Saint-Domingue ? Nous voulons arrêter l'ambition de l'Angleterre ; le meilleur moyen pour y parvenir , est de lui opposer une marine redoutable ; mais point de marine sans colonies. Tournons donc nos regards vers elle. C'est dans les colonies , plutôt que dans l'Irlande , que nous pourrions cueillir l'olivier de la paix. Nous voulons rétablir notre commerce et nos finances , et nous oublions que nos colonies recevoient , chaque année , 200 millions d'exportations , et qu'elles faisoient pencher , en notre faveur , la balance du commerce , de 170 millions.

L'objet le plus important dont le corps législatif puisse s'occuper , c'est du rétablissement des colonies. La première chose qu'il faut connaître , c'est leur état actuel ; vous avez eu des renseignemens sur Saint-Domingue ; mais n'est-il pas étonnant qu'on ne vous ait rien dit de la Guadeloupe ? Il est tems de déchirer tous les voiles qui cachent la vérité ; je demande que le rapport de la commission soit fait le 20 de ce mois , ou qu'à son défaut la discussion s'ouvre le lendemain. Depuis quatre ans on a rendu sur les colonies des décrets arrachés par les circonstances , et fruits de l'irréflexion ; on a imprimé le recueil des débats qui ont eu lieu dans un comité , et l'on a revêtu de la magistrature suprême , l'homme que ces débats accusoient ; mais aujourd'hui , le corps législatif écoutant les principes d'une saine politique , veut s'occuper véritablement de la restauration des colonies. Je demande donc que le rapport de la

commission soit fait le 20 de ce mois, ou que sans plus l'attendre, la discussion s'ouvre le lendemain.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres; aux voix l'impression du discours.

L'ordre du jour, s'écrient d'autres membres.

Bourdon: J'appuie l'impression du discours que vous venez d'entendre; il est utile d'imprimer des idées dont on n'est pas assez pénétré. Je demande au surplus que la discussion sur les colonies soit prompte et publique. Il n'y a ici que l'opinion publique qui puisse faire rétrograder le gouvernement; comment! on n'a pas rougi d'envoyer aux colonies un homme. . . . (Bruit, interruption.) Je le répète; comment! on n'a pas rougi d'envoyer aux colonies un homme teint du sang des blancs qu'il a fait égorgé! Cette mesure ne peut être comparée qu'à celle qui auroit envoyé Collot-d'Herbois à Lyon après le 9 thermidor. Ce n'est que par l'opinion publique qu'on est parvenu à obtenir le rapport du trop fameux commissaire envoyé dans le Midi, et ce n'est que par elle encore qu'on pourra ici faire abandonner au gouvernement la marche qu'il a suivie. Il est bien étonnant qu'on veuille toujours ensevelir dans le secret cette discussion! A quoi sert-il, ce secret? les noirs qui égorgent, sont instruits de vos débats; ils ont ici leurs représentants; les pièces que vous lisez en comité général, ne sont-elles pas imprimées? Mais quand on parle de Saint Domingue, il semble qu'on parle du Monomotapa; cependant il doit être bien connu que si nous n'avons pas de colonies, nous n'avons pas en notre faveur la balance du commerce, et que notre numéraire s'écoulera de nos mains.

En appuyant l'impression du discours de Vaublanc, je demande que la discussion sur les colonies soit publique, et qu'elle soit fixée aux quintidies et décadis.

Marec: J'ai été chargé par la commission de faire le rapport sur les colonies occidentales. Déjà vous avez eu connoissance dans les divers comités secrets, de tout ce qui tient à la conduite des commissaires; il ne reste que les procès-verbaux à vous communiquer; mais leur masse est énorme; le tems qu'il faut pour vous en présenter l'analyse d'une manière lucide, ne me permet pas de vous promettre le rapport pour le 20 de ce mois; mais je ne vois point d'inconvénient à ce qu'en attendant, la discussion s'ouvre, et que les membres qui ont des faits à présenter, éclairent à l'avance le conseil.

Lehardy: Les discours de Vaublanc et de Bourdon ne me semblent utiles que pour l'Angleterre. (Murmures.) Vaublanc vous a donné l'extrait de l'ouvrage de M. Ncker sur les colonies; il y a joint quelques passages de Smitt, et l'on vous propose de faire imprimer ces lieux communs qu'on n'apporte à cette tribune, que pour mettre les journalistes à portée de les faire retentir dans toute la république. (Murmures.) Quand cessons-nous donc de gouverner? Bornons-nous à faire des loix. Vous avez autorisé le directoire à envoyer des agens dans les colonies; il a nommé des commissaires. Je ne connois point Sonthonax; mais je sais qu'il a été l'objet de la haine de Robespierre et des jacobins; je sais que les 73 ont été mis en accusation comme complices des crimes qu'on imputoit à Sonthonax.

(4)

Doulcet interrompant l'orateur: Ce n'est pas moi, dit-il, ni moi non plus, ajoute Henri Larivière.

Ceux qui disent, reprend Lehardy, que cela n'est pas vrai, n'ont pas de mémoire, ou sont de bien grands imposteurs. (Murm.) Nous touchons au moment où la commission va faire son rapport; pourquoi donc par une précipitation dont je ne puis concevoir le motif, venir jeter le trouble dans cette assemblée? Je demande que la commission soit chargée de faire son rapport le plus tôt possible; mais que le conseil passe à l'ordre du jour sur les propositions qui lui ont été faites.

L'ordre du jour, s'écrient aussi tôt plusieurs membres: président, ferme la discussion.

Le président met aux voix la clôture de la discussion, elle est prononcée: l'ordre du jour, reprennent ensuite plusieurs membres, et le conseil consulté sur l'impression du discours de Vaublanc et la publicité de la discussion, passe à l'ordre du jour.

Le président: J'annonce qu'à la fin de la dernière séance, j'ai reçu du directoire de nouvelles pièces sur les colonies; je consulte le conseil sur l'usage que je dois en faire.

Bourdon: On s'est opposé à la publicité de la discussion; mais il est bon de dire que la pièce reçue par le bureau, prouve tout le contraire de ce qui vous étoit annoncé par le message du directoire.

Doulcet: Les pièces que jusqu'ici vous avez reçues sur les colonies, ont été lues en comité. Je demande que celles-ci, comme les précédentes, y soient également lues. Je regarde cette lecture comme un préalable nécessaire au rapport qui doit vous être fait.

Cette proposition est appuyée, et le conseil arrête que les pièces seront lues demain en comité secret.

Dumolard: Le salut de la France est lié à la restauration des colonies; vous ne pouvez retarder plus longtemps la discussion: je demande que le rapporteur déclare dans quel tems son rapport sera terminé.

Marec annonce que son rapport sera prêt le 25, et le conseil arrête qu'il sera fait dans la séance de ce jour.

Fermond reproduit ensuite à la discussion le projet qui tend à accorder aux départemens de l'Ouest, une décharge sur leurs contributions.

Quelques membres réclament la même faveur pour les départemens qui ont été le théâtre de la guerre, et qui ont considérablement souffert des ravages de l'ennemi.

Jard-Pauvilliers ne s'oppose point à ce qu'elle leur soit accordée, mais il fait valoir tous les droits qu'y ont particulièrement les départemens de l'Ouest. Le pillage des propriétés, la dévastation des campagnes, l'incendie des habitations, l'enlèvement des grains, des bestiaux, soit à main armée, soit par l'effet des réquisitions; la ruine totale des habitans de ce malheureux pays, si long-tems le théâtre d'une guerre affreuse qui ne laisse après elle que des cendres, du sang et des ruines; telles sont les considérations qu'il présente et développe avec force, et d'après lesquelles il appuie le projet de résolution.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion.

J. H. A. POUJADE-L.